

Circulaire d'information

INFCIRC/925

3 janvier 2018

Distribution générale

Français

Original : anglais

Communication datée du 12 avril 2018 reçue de la mission permanente de l'Ukraine concernant l'installation d'entreposage à sec provisoire du combustible nucléaire usé

1. Le Secrétariat a reçu de la mission permanente de l'Ukraine auprès de l'Agence une communication datée du 12 avril 2018, à laquelle était joint un communiqué de presse sur l'installation d'entreposage à sec provisoire du combustible nucléaire usé (ISF-2), et dans laquelle il lui était demandé de diffuser ce communiqué de presse à tous les États Membres de l'AIEA.
2. Ainsi qu'il a été demandé, la communication et le communiqué de presse sont reproduits ci-après pour l'information de tous les États Membres.

MISSION PERMANENTE DE L'UKRAINE
AUPRÈS DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES À VIENNE

N° 4131/35-197-663

La mission permanente de l'Ukraine auprès des organisations internationales à Vienne présente ses compliments au Secrétariat de l'Agence internationale de l'énergie atomique et a l'honneur de lui faire tenir ci-joint le **communiqué de presse sur l'installation d'entreposage à sec provisoire du combustible nucléaire usé**.

La mission permanente de l'Ukraine prie le Secrétariat de l'Agence internationale de l'énergie atomique de diffuser le communiqué de presse susmentionné à tous les États Membres de l'AIEA sous la forme d'une circulaire d'information.

La mission permanente de l'Ukraine auprès des organisations internationales à Vienne saisit cette occasion pour renouveler au Secrétariat de l'Agence internationale de l'énergie atomique les assurances de sa très haute considération.

Pièce jointe : comme indiqué, une page.

[Sceau] [Signé]

Vienne, le 12 avril 2018

Secrétariat
Agence internationale de l'énergie atomique

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'installation d'entreposage à sec provisoire du combustible nucléaire usé (ISF-2)

La construction par l'Ukraine de l'installation d'entreposage à sec provisoire du combustible nucléaire usé (ISF-2) a avancé de manière notable.

L'ISF-2 doit servir à recevoir, à préparer à l'entreposage et à entreposer des assemblages de combustible usé et des absorbeurs additionnels, actuellement entreposés à la centrale nucléaire de Tchernobyl.

La construction de l'ISF-2 est financée au moyen du Compte pour la sûreté nucléaire à la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD).

L'ISF-2 assurera la réception pour entreposage, la préparation à l'entreposage et l'entreposage, en 100 ans, de plus de 21 000 assemblages de combustible usé provenant de réacteurs RBMK-1000, avec une productivité pouvant aller jusqu'à 2 500 assemblages de combustible usé par an.

Le 17 septembre 2007, un contrat relatif à l'achèvement de l'installation d'entreposage à sec provisoire du combustible nucléaire usé sur le site de la centrale de Tchernobyl a été signé avec la compagnie « Holtec International » (États-Unis d'Amérique). Aux termes de ce contrat, le projet comprend deux phases : la conception et la construction. La première phase du projet a été achevée en 2012.

La livraison de matériel important pour la sûreté, d'éléments de systèmes importants pour la sûreté et de matériel non important pour la sûreté sur le site de l'ISF-2 sera bientôt achevée.

La première phase de tests complets de l'ISF-2 à l'aide de simulateurs d'assemblages de combustible usé a commencé le 1^{er} août 2017, conformément au programme approuvé par le Service national ukrainien d'inspection de la réglementation nucléaire. D'après le planning actuel, elle devrait être achevée en octobre 2018. Il est prévu que l'essai à chaud avec des assemblages de combustible usé commence fin décembre 2018 et dure trois mois. Les opérations prévues au titre du Permis 2, qui comprennent la livraison de tous les conteneurs à l'ISF-2, devraient être achevées au milieu de 2019.

En avril 2018, les travaux de construction et d'installation sont achevés à 99 %, et le niveau de réalisation des travaux au titre du Permis 2 est de 98,1 %.

L'Ukraine accorde une grande importance à la mise en œuvre et à l'amélioration continue des normes les plus strictes en matière de sûreté et de sécurité nucléaires.

Au cours des quatre dernières années, l'Ukraine a amélioré et renforcé dans une large mesure le régime national de protection physique de ses installations et de ses matières en élaborant et en mettant en place dans toutes les centrales nucléaires ukrainiennes des plans d'action complets destinés à répondre aux sabotages et aux situations de crise. L'Ukraine a mis en œuvre des projets de modernisation des systèmes de protection physique des installations nucléaires et des installations de gestion des déchets radioactifs, lesquels étaient notamment inclus dans son Plan intégré d'appui en matière de sécurité nucléaire pour 2016-2018.

**Mission permanente de l'Ukraine
auprès des organisations internationales à Vienne**